

Quelques mots sur la nouvelle protection sociale complémentaire (PSC) :

Le 16 décembre dernier, des membres du bureau académique de Montpellier ont suivi une formation sur la mise en place de la PSC). Nous vous en faisons un bref résumé avant la diffusion début février d'un document beaucoup plus complet.

En attendant, n'hésitez pas à nous poser vos questions en cette période d'affiliation. La procédure d'affiliation vous concernant a débuté par la réception d'un premier message de la MGEN sur votre messagerie professionnelle. Vous recevrez ensuite un autre courriel de la MGEN sur votre messagerie professionnelle pour vous permettre de vous affilier.

Attention : l'affiliation est automatique

Les courriels ont vocation à vous permettre de :

- Choisir vos options
- Affilier vos ayants droit
- Faire valoir une éventuelle dispense

En l'absence de réponse de votre part, vous serez affilié.e par défaut avec le contrat de base (panier de soin) et sans ayant droit.

Un soutien critique de la CGT.

Dans ces temps de régressions sociales importantes, ces accords représentent des acquis importants car cela représente 1.2 milliard engagé par l'État pour couvrir 50 % de la complémentaire santé de ses agents (calcul de 2024), soit environ 600 millions pour nos trois ministères (Education nationale, Agriculture et Enseignement supérieur)

La CGT assume sa double besogne : défendre l'idéal de la Sécurité sociale intégrale et se battre pour améliorer au quotidien les conditions de travail et de santé des personnels. La CGT a donc signé l'accord PSC au niveau Fonction publique et Éducation. Elle a aussi largement contribué à la négociation et arraché des améliorations pour les personnels. Par exemple, les maîtres délégués en CDD qui adhèrent à la mutuelle peuvent en bénéficier gratuitement, pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois après la fin de leur contrat, s'ils ne retrouvent pas de poste et selon la quotité travaillée auparavant.

Mais le dispositif est loin d'être parfait et doit encore évoluer. Nous revendiquons le 100% sécu et une participation de l'employeur à hauteur de 70% !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer?

Contactez-nous

Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale:

academie.montpellier@cgt-ep.org

ou au 06 70 30 04 11

<https://www.facebook.com/CgtEnseignementPriveMontpellier/>

https://x.com/CGT_EPmpellier

<http://cgtmontpellier.reference-syndicale.fr/>

